

Zeitschrift: Le nouveau conteur vaudois et romand
Band: 78 (1951)
Heft: 2

Artikel: Billet du Cazet : les 1000 francs de l'Aloïs...
Autor: Rieben, Georges / Le Cazet
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-227640>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

BILLET DU CRAZET*Les 1000 francs de l'Aloïs...*

Quand on apprit au village que le vieux père Aloïs Deléglise était mort, étant tombé saoul dans la neige, ce fut comme si la foudre s'était abattue sur le clocher de la petite église.

Le père Aloïs mort ? Allons donc !

Il était taillé pour devenir centenaire, et voilà qu'à 91 ans il était tombé bêtement dans la neige. Ah ! le vin, ça vous joue des tours, et si c'était des tours francs, passe encore, mais non, on est pris par traîtrise. Le résultat : Une chute alors qu'on est « noir »... dans du blanc !

On parla beaucoup au village de la mort du doyen, mais la question qui passionna les « batoilles » fut celle-ci : « A qui reviendrait les biens du défunt ? » Il n'avait pas d'héritiers, les ayant tous enterrés. Alors ?

La réponse ne se fit pas attendre, car le taupier placarda une affiche (c'est lui qui le fit parce qu'il était momentanément au chômage) disant que les meubles du mort seraient vendus aux enchères.

Le jour prévu, les gens se pressaient autour du mobilier et l'on entendait de furtifs :

— Eh ! ne cougnez pas, hein ?

Tous ceux qui étaient là ne voulaient pas acheter, bien sûr, mais ils étaient venus par curiosité, parce que c'est toujours intéressant (pour soi-même) de dire :

— Ah ! la mise des meubles du père Deléglise, oh ! oui, j'y étais... Avez-vous vu comment X...

Et les commérages des langues de viére minaient des réputations.

Parmi les meubles du père Aloïs se trouvait une vieille commode : elle échut à un ami du défunt, Jean-Pierre Aguet, qui l'acquit pour une trentaine de francs.

Jean-Pierre emmena la commode chez lui et en ouvrit tous les tiroirs crasseux

pour les nettoyer. Les officiels les avaient vidés mais n'avaient pas touché aux papiers de protection qui en recouvriraient le fond et les bords. Et voilà qu'Agüet les enlève :

— Eh ! quoi ? T'y possible !...

Un billet de mille francs et une enveloppe cachetée !

Jean-Pierre monologue :

— Mais, mais ! ce billet de mille francs, je m'en vais aller le porter au syndic et lui saura qu'en faire. A moins que... Mais non, il n'est pas à moi, il est à l'Aloïs, cui, mais l'Aloïs est mort, alors il n'est à personne, et comme j'ai acheté la commode, j'ai acheté le billet du même coup. Et puis, discute pas tant, tapette ! ouvre cette enveloppe, il y en a peut-être d'autres, qui sait ? Non, c'est un papier... une lettre ! Où sont mes lunettes ? Ah ! les voilà !

Et Jean-Pierre lit :

Ceci est mon testament.

Moi, Aloïs Deléglise, sain de corps et d'esprit, sans héritier, je désire que mes meubles soient vendus pour payer mon enterrement, le surplus ira à la commune, et je lègue ce qui me reste, c'est-à-dire les mille francs de la commode, à mon vieil ami Jean-Pierre Aguet.

Signé : *Aloïs Deléglise.*

Aguet laissa retomber la lettre, posa ses lunettes et s'assit sur une vieille chaise. Il soupira, puis murmura :

— Cette charrette d'Aloïs, il avait tout deviné... comme ça je peux garder les mille francs avec sa confirmation, et ce qu'il y a de drôle, c'est qu'il meurt d'abord et c'est après qu'il me le dit...

Ceux du village n'ont pas encore compris pourquoi Jean-Pierre a fait mettre pour cinquante francs de fleurs sur la tombe à son vieil ami. *Georges Rieben.*